

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

éclamation : contact@mupras.com

prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique 36719

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1956

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Beng

Le : / /

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Document attenant attestant le Paiement des Actes
23-7-2010		6	30000	Document attenant attestant le Paiement des Actes
				Document attenant attestant le Paiement des Actes
				Document attenant attestant le Paiement des Actes
				Document attenant attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MAURICE G 18, rue du Général de Gaulle 44130 HOPLÉE	23/07/2020	39,80
PHARMACIE MAURICE G 18, rue du Général de Gaulle 44130 HOPLÉE Tél: 05 22 20 20 64 / 55 Cachet PHARMACIE MAURICE G 18, rue du Général de Gaulle 44130 HOPLÉE Tél: 05 22 20 20 64 / 55	23/07/2020	470,40

Docteur Zineb SLAOUI DIOURI
 ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE
 NUTRITIONNISTE
 Ex. Enseignante à la Faculté de
 Médecine de Casablanca
 Sur Rendez-vous



الدكتورة زينب السلاوي الديوري

اختصاصية في أمراض الغدد والسكري

أستاذة سابقا بكلية الطب بالدار البيضاء

بالموعد

Casablanca, le : 23 / 10 / 2020 الدار البيضاء، في :

Name Benchekroun

25.10 x 6 = 150.60 Anissa

Ipratrop 2000



3x malin

3x set

all midi



13.40 x 3 = 40.20

du 20/10/2020

Iustify 50



3ml

6.80 x 3 = 20.40

3x malin

Iustify 50

3x malin



3ml

LAROXYL
6 gouttes

$$28.80 \times 9 = 259.20$$

VITamine V

1/2 x 3/4

$$T = 470.40$$



PHARMACIE GAUD
39,80
2020/64
2020/64
2020/64
2020/64



Docteur Zineb SLAOUI DIOURI
ENDOCRINOLOGUE DIABETOLOGUE
NUTRITIONNISTE
40, Angle Rue des Hôpitaux
et Rue Dubreuil - Casablanca
Tél: 05 22 20 23 45 / 05 22 46 27 75

PPV

LOT

PER

2880



PPV

LOT

PER

2880



PPV

LOT

PER

2880



PPV

LOT

PER

2880



PPV

LOT

PER

2880



PPV

LOT

PER

2880



PPV

LOT

PER

2880



PPV

LOT

PER

2880



PPV

LOT

PER

2880

